

*Compte-rendu du Conseil de Communauté
Du lundi 1^{er} décembre 2025 à 14h30 à L'HOSPITALLET*

Le Président ouvre la séance et donne la parole au maire de l'Hospitallet.

M. LAPAILLE souhaite la bienvenue aux délégués de la communauté de communes.

Il est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel des délégués.

Le quorum est atteint avec 28 délégués présents et 6 procurations, soit **34 Voix**

Le précédent compte rendu du conseil de communauté ne fait l'objet d'aucune observation.

Le Président rend compte à l'assemblée des décisions prises par délégation.

1 – BILAN FINANCIER 2024

Le bilan financier 2024 par commune a été communiqué aux élus.

Le résultat développé sera transmis aux élus afin qu'ils puissent vérifier en détail les dépenses qui leur sont attribuées.

2 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – Avenant n°2

Afin de consommer le reliquat, il est proposé de prendre un avenant au contrat pour y inscrire les projets suivants :

- SAUMANE : 84 000 €
- REVEST DES BROUSSES : 50 000 €
- ST MAIME
- MANE : 126 000 €

Le Président explique que les critères sont sélectifs, ce qui est dommageable car l'enveloppe reste inchangée et les communes devraient pouvoir financer leur projet dans la limite de l'enveloppe. Certains critères ont cependant été modifiés notamment pour les logements qui sont maintenant financés dès le 1^{er} logement créé.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant n°2 de la Convention départementale.

3 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

A. BIT de REILLANNE

La communauté souhaite solliciter 50 000 € auprès du conseil départemental, à laquelle s'ajoutera la région.

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter cette demande de financements.

B. OPPEDETTE – Maison Fayet

La Communauté a acheté une bâtie à OPPEDETTE.

M. VIAL explique aux élus qu'elle permettra l'installation de la mairie, un café, une salle des fêtes, un local technique et un ou deux logements. L'étude de sol est en cours.

Il est proposé de solliciter un financement européen à hauteur de 40 % pour les études évaluées à environ 34 895 € HT.

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter cette demande de financement.

C. Réfection du sol de la crèche de MANE

Il s'agit de procéder à la réfection du sol extérieur de la crèche de Mane et de solliciter des financements à hauteur de 80% sur un montant de 9 100 € HT.

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter cette demande de financement.

4 – CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR

Le Président informe les élus qu'une personne avait été recrutée à la Maison des Services Aux Publics. Celle-ci a décidé de se mettre en disponibilité et une personne de la commune de Mane qui était en disponibilité a décidé de revenir. Il s'agit donc de créer le poste qui correspond à son grade. L'assemblée autorise à l'unanimité cette création de poste.

5 – DECHETS – Convention de reprise

Le Président informe les élus qu'il s'agit de convention de reprise des déchets suivants :

- Article de bricolage et jardins
- Jouets.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer ces conventions de reprise.

6 – MAISON VILLARDO A REILLANNE – Bail locatif

Le président informe les élus que les travaux sont finis. Le logement est conventionné et le loyer fixé à 479,97 € par mois.

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à signer le bail locatif à intervenir.

7 – EMPRUNT

Le Président informe les élus qu'il s'agit d'effectuer un emprunt de 500 000 €.

Plusieurs banques ont été consultées :

- Crédit agricole : 3,91%
- Caisse d'épargne : 4,10%
- Banque postale : 3,10%
- Banque des territoires : 3%

Le 1^{er} prélèvement sera effectué en 2026.

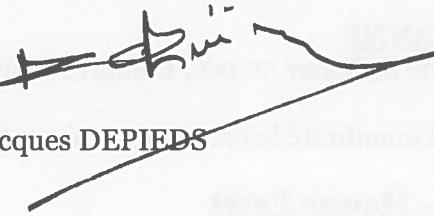
L'assemblée autorise à l'unanimité le président à signer le contrat d'emprunt avec l'organisme qui propose le taux le plus bas.

Séance close à 15h15

Mane, le 2 décembre 2025

Le Président de la Communauté de communes
de Haute-Provence Pays de Banon,




Jacques DEPIEDS